



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

4346/86 (Presse 8)

1059th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 20 and 21 January 1986

President: Mr Gerrit BRAKS
Minister for Agriculture
of the Kingdom of the Netherlands

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walther FLORIAN State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS Minister for Agriculture

Spain:

Mr Carlos ROMERO HERRERA Minister for Agriculture

France:

Mr Henri NALLET Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Paddy HEGARTY Minister of State,
Department of Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARETTO

Minister for Agriculture

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

°

°

°

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

ADJUSTMENT OF THE COMMON ORGANIZATION OF MARKETS IN THE CEREALS AND BEEF AND VEAL SECTORS

The Council resumed the discussion it had broadly embarked upon in 1985 on the problems of reforming the common agricultural policy, in connection with its discussions on the Green Pound.

In this context it had held an exchange of views on the memorandum on cereals last November, and in December had given its initial reactions to the memorandum on beef and veal.

At the present meeting, after being informed by the Commission that it would very shortly be submitting its proposals on cereals, the Council stated that it would begin a detailed discussion on this matter at its February meeting.

As to the beef and veal question, it was agreed that this memorandum would be discussed again by the Chief Veterinary Officers under the chairmanship of the Commission, pending submission of formal proposals by the Commission.

TRANSFER OF COMMON WHEAT

The Council agreed to the Regulation on the transfer of 300 000 tonnes of common wheat held by the United Kingdom intervention agency to Italy for disposal in animal feed.

BEEF AND VEAL

After lengthy discussions, and on the basis of a compromise from the Presidency, the Council established by a qualified majority a positive policy position on the matters under discussion.

As to the GATT quota of 50 000 tonnes for frozen beef and veal falling within subheading 02.01 A II b) of the Common Customs Tariff at a 20% duty, the allocation for 1986 between the Member States will be as follows:

Benelux	4 765
Denmark	270
Germany	9 645
Greece	2 430
Spain	- (1)
France	5 575
Ireland	455
Italy	13 180
United Kingdom	<u>13 680</u>
	50 000

As regards the estimates, the figures adopted for 1986 were as follows:

- for young male bovine animals intended for fattening:
175 000 head, allocated as follows:

Italy	151 300 head
Greece	23 100 head
Other Member States	600 head

- for beef and veal intended for the processing industry:
25 000 tonnes, with 16 670 tonnes exempt from the levy (system (a)) and 8 330 tonnes under system (b) (reduced levy).

(1) The Spanish delegation waived its share, which was allocated among the other Member States. This will not prejudice the allocation for 1987.

It was also arranged that a special import quota for 1986 should be opened unilaterally for high quality, fresh, chilled or frozen beef (6 000 tonnes) falling within subheadings 02.01 A II a) and 02.01 A II b) of the Common Customs Tariff at zero duty. The European Parliament has been asked for its Opinion on this special quota.

SUGAR

Without prejudice to the Opinion of the European Parliament, the Council at its present meeting reached agreement on the final version of the text concerning the new sugar arrangements in the Community. (See Press Release 11128/85 (Presse 191) of 9 and 10 December 1985).

STARCH

The Council held a detailed discussion on the questions still unresolved in connection with this issue, after which it laid down a number of guidelines.

It instructed the Special Committee on Agriculture to examine the points outstanding so that the Council could take a decision on the issue at its next meeting.

SUGAR USED IN THE CHEMICAL INDUSTRY

The Council noted the stage reached in the discussions on the proposal on the granting of production refunds on sugar used in the chemical industry, an issue very closely linked to the envisaged reform of the system of production refunds in the starch sector.

It instructed the Special Committee on Agriculture to make a thorough examination of all aspects of the issue so that the Council could reach an agreement at its next meeting.

RATIONALIZATION AND IMPROVEMENT OF HEALTH CONDITIONS IN SLAUGHTER-
HOUSES IN BELGIUM

Following its statement last May on the particularly serious situation in slaughterhouses, and in Belgium in the first instance, the Council examined the proposal introducing a measure to speed up the rationalization of slaughterhouses in Belgium and their adjustment to Community health standards.

After its discussion, the Council established a common position on this proposal, pending the European Parliament's Opinion.

AGRICULTURAL STRUCTURES

The Council was informed of progress on three proposals for specific measures to help remove agricultural or infrastructural handicaps suffered by agriculture in certain areas.

The purpose of these three proposals is to initiate common measures to encourage agriculture:

- by improving the raising of beef cattle in certain less-favoured areas of France within the Massif Central at an estimated cost of 47 MECU over six years;
- in the less-favoured areas of the following regions of Northern Italy: Friuli-Venezia Giulia, Veneto, Trentino-Alto Adige, Lombardy, Valle d'Aosta and Piedmont at an estimated cost of 74,4 MECU over six years;
- in the Scottish islands off the northern and western coasts of Scotland, with the exception of the Western Isles (Outer Hebrides) at an estimated cost of 25 MECU over five years.

The Council instructed the Special Committee on Agriculture to expedite its discussions so that the Council could deal with the substance of the matter at one of its meetings in the near future.

HARMONIZATION IN THE AGRICULTURAL AND FOODSTUFFS SECTORS

The President emphasized the importance of harmonization in the veterinary, plant health and foodstuffs sectors, and announced his intention of paying more attention to these questions at the various meetings of the Agriculture Council.

He added that discussions had been actively resumed as from the beginning of January and appealed to all delegations to help to make fresh progress in the coming months towards setting up a genuinely unified market in these sectors.

The Commission endorsed this appeal and particularly stressed the importance of its communication on a new approach to harmonization in the foodstuffs sector, which could improve Community decision-making procedures.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities Regulations:

- laying down general rules for the disposal of alcohol obtained from the distillation operations referred to in Articles 39, 40 and 41 of Regulation (EEC) No 337/79 and held by intervention agencies (see Press Release 11128/85 of 9 and 10 December 1985);
- amending Regulation (EEC) No 2918/85 putting up for sale in Ireland and Northern Ireland, for disposal in feedingstuffs, cereals held by the United Kingdom and Irish intervention agencies. This amendment is designed to adjust the quantity of cereals to be transferred from the United Kingdom, and the date on which the Ireland intervention agency assumes responsibility for them.

Fisheries

The Council extended until 31 December 1986 the validity of Regulations:

- (EEC) No 3721/85 fixing, for certain fish stocks and groups of fish stocks, provisional total allowable catches for 1986 and certain conditions under which they may be fished,
- (EEC) No 3730/85 allocating certain quotas among Member States for vessels fishing in the Norwegian economic zone and the fishery zone around Jan Mayen,
- (EEC) No 3734/85 laying down for 1986 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of Norway,
- (EEC) No 3777/85 amending Regulation (EEC) No 3721/85 fixing, for certain fish stocks and groups of fish stocks, provisional total allowable catches for 1986 and certain conditions under which they may be fished.

Relations with the Mediterranean countries

The Council authorized the Commission to negotiate agreements in the form of exchanges of letters with Algeria, Morocco, Tunisia and Turkey concerning the additional amount to be deducted from the levy on imports into the Community of untreated olive oil originating in those countries (1.11.1985 to 28.2.1986).

GATT

The Council adopted in the official languages of the Communities a Decision on the conclusion of an agreement in the form of an exchange of letters between the European Economic Community and the Kingdom of Norway on trade in cheese.

Trade and customs questions

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation amending Regulation (EEC) No 1698/85 of 19 June 1985 imposing a definitive anti-dumping duty on imports of electronic typewriters originating in Japan (revision of certain calculations of the level of duty necessary to eliminate injury and consideration of certain changes in data for certain firms).

In addition, the Council adopted in the official languages of the Communities a Decision accepting, on behalf of the Community, the Customs Co-operation Council Recommendation of 16 June 1982 concerning the production of goods declarations by means of computer or other automatic printers.

Research and Atomic Questions

The Council adopted, in the official languages of the Communities,
Decisions:

- authorizing the Commission to negotiate with the Republic of Austria a framework agreement on scientific and technical co-operation;
- amending Decision 82/887/EEC adopting a concerted action project for the European Economic Community in the field of shore-based marine navigation aid systems (extending by one year the period for implementing the action project and adjusting to 2,3 MECU the Community's contribution to co-ordination);
- approving the conclusion by the Commission of a Memorandum of Understanding between the European Atomic Energy Community and the Government of Canada concerning co-operation in the field of fusion research and development.

ECSC

The Council gave assents pursuant to Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty, concerning,

- Industriekreditbank AG, Düsseldorf (Germany)
- National Westminster Bank (United Kingdom)
- Bayerische Vereinsbank AG, Munich (Germany)
- Deutsche Bank AG, Düsseldorf (Germany)
- Nord/LB, Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Hannover (Germany)
- Westdeutsche Genossenschafts-Zentralbank e.G. (WGZ),
Münster (Germany)
- Banca Nazionale del Lavoro - Sezione speciale per il credito industriale, Rome (Italy)
- Mediocredito piemontese, Turin (Italy)

Appointments

At the proposal of the Italian Government, the Council appointed Mr Paolo MICOLINI member of the Economic and Social Committee in place of Mr Giovanni RAINERO, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 20 September 1986.

In addition, having obtained the opinion of the Commission, the Council appointed the following persons members of the Economic and Social Committee for the period ending 20 September 1986 (see Annex).

ANNEXGrupo 1º. EMPLEADCPESTitulares

APARICIO BRAVO, Elias (Confederación Española de Organizaciones Empresariales - Confederación Española de la Pequeña y Mediana Empresa)
 CORELL AYORA, Francisco (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 CUENCA VALDIVIA, Miguel de (Confederación Española de la Pequeña y Mediana Empresa)
 MACHADO VON TSCHUSI, Rodolfo (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 MARTIN ALMENDRO, Manuel (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 RIERA MARSA, Federico (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 TERMES CARRERO, Rafael (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)

Suplentes

BAYON BLANCO, Isabel (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 JORDANA BUTTIGAZ DE POZAS, Jorge (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 MATEOS VILLEGAS, Eduardo (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 PERTIERRA RODRIGUEZ, José Luis (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 PLANIOL LACALLE, Cecilia (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 RODRIGUEZ FRANCISCO, José (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)
 TORRES FUJAS, Manuel (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)

Grupo 2º. TRABAJADORESTitulares

ZUFIAUF NARVAIZA, José María (Unión General de Trabajadores)
 SANTILLAN CABEZA, Sergio-Ernesto (Unión General de Trabajadores)
 CALVET CHAMBON, Enrique (Unión general de Trabajadores)
 VELASCO MANCEBO, Javier (Comisiones Obreras)

VALLEJO CALDERON, Carlos (Comisiones Obreras)
 GOMEZ MARTINEZ, Luis (Comisiones Obreras)
 LAKA MARTIN, Iñaki (Eusko Langileen Alkartasuna-Solidaridad de Trabajadores Vascos)

Suplentes

FRADES PERNAS, Jaime (Unión General de Trabajadores)
 GONZALEZ ZAMORA, Miguel (Unión General de Trabajadores)
 NOGALES GOMEZ-CORONADO, Rafael (Unión General de Trabajadores)
 SORIANO SALIDO, Pedro Ma. (Comisiones Obreras)
 CARMONA HERRADOR, Antonio (Comisiones Obreras)
 SANCHEZ GARCIA, Rufino (Comisiones Obreras)
 IRAETA QUINTELA, Fernando (Eusko Langileen Alkartasuna-Solidaridad de Trabajadores Vascos)

Grupo 3°. ACTIVIDADES DIVERSAS

Titulares

LANDABURU DE SILVA, Alberto (Consumidores)
 CEBALLO HERRERO, Francisco (Consumidores)
 LARRAÑAGA LIZARRALDE, Jesús (Cooperativismo industrial)
 LOPEZ DE LA PUERTA, Javier (Agricultura)
 MARGALEF MASIA, Pere (Agricultura)
 QUEVEDO ROJO, Leopoldo (Cooperativismo agrario)
 MUÑIZ GUARDADO, Jesús (Pesca)

Suplentes

FORGAS CABRERA, Víctor (Cooperativas)
 SANCHEZ REYES, Carlos (Consumidores)
 ALVAREZ MARTIN, Nieves (Consumidores)
 HERMANO MATEU, José (Agricultura)
 PUXEU ROCAMORA, José (Agricultura)
 DURAN LOPEZ, Modesto (Cooperativismo agrario)
 PARIS URIARTE, Ramón (Pesca)

Bruxelles, le 17 janvier 1986.

NOTE BIO (86) 13 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Groupe du Porte-Parole

433

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE DES 20 ET 21 JANVIER 1986
(N. Wegter)

Le Conseil agricole tiendra sa premiere session de cette annee a partir du lundi apres-midi prochain. Cette session pourrait bien se poursuivre jusqu'a mardi soir.

Cette seance qui peut etre qualifiee de "session de routine" se situe donc a quelques jours de la soumission des propositions de prix agricoles 86/87, y compris les mesures connexes dont les propositions de reforme du secteur de la viande bovine et des cereales. D'apres son calendrier, la Commission pourrait theoriquement finaliser les propositions precitees lors de sa reunion du 29 janvier 1986. Toutefois, il semble plus realiste de penser que celles-ci seront soumisees au Conseil une semaine plus tard, soit le 5 fevrier 1986. Il est a signaler que M. Andriessen vise a soumettre, parallelement aux propositions precitees, une communication de la Commission indiquant sa politique envisagee concernant l'ecoulement des stocks agricoles, ce meme document se referant egalement aux aspects budgetaires du programme a etabli dans ce contexte.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la session agricole de lundi et mardi, les points suivants meritent une attention particuliere :

1. Secteur de la viande bovine

La Commission vient de soumettre au Conseil ses propositions concernant les bilans d'importation pour la viande bovine de transformation (190.000 tetes) ainsi que pour les viandes bovine congelees destinees a la transformation (0 tonne). En outre, elle a soumis une proposition visant l'ouverture exceptionnelle d'un quota de 12.000 tonnes de viande bovine de haute qualite pour tenir compte des relations commerciales avec les pays tiers fournisseurs concernes par le bilan d'importation des viandes de transformation.

Par ailleurs, il est a rappeler que le Conseil lors de sa session de decembre n'a pu se mettre d'accord sur la proposition de la Commission d'ouverture d'un contingent tarifaire de 50.000 tonnes de viande congelee au titre du GATT.

Les travaux au niveau du CSA nous permettent d'etre optimistes quant aux possibilites du Conseil de trouver un accord definitif pour l'ensemble de ces 4 dossiers lors de cette reunion. Toutefois, dans ce cas, une solution de compromis devra etre trouvee; la Presidence, lors de la derniere reunion du CSA a deja annonce les principaux elements d'une telle solution.

2. Secteur des cereales

Le Conseil a ete saisi d'une proposition de la Commission visant le transfert de 300.000 tonnes de ble fourrager en provenance des stocks britanniques vers les producteurs italiens affectes par la secheresse qui a caracterise l'ete 1985 en Italie. Une telle operation s'insere dans le programme entame par la Commission l'annee derniere pour appliquer des mesures comparables pour certains autres Etats membres et notamment l'Irlande et l'Irlande du Nord, d'une part, et la France, d'autre part. En ce qui concerne les actions en faveur des producteurs irlandais et des Irlandais du Nord, le Conseil a autorise la Commission a mettre a la disposition de ces producteurs certaines quantites de ble fourrager avec une reduction de prix de 25 %. D'autre part, la Commission a decide d'autoriser le gouvernement francais a mettre a la disposition des producteurs francais affectes par les conditions meteorologiques mauvaises dans le Midi certaines quantites de ble fourrager, mais ceci sans aucune reduction du prix d'achat.

Maintenant, la delegation italienne s'etant exprimee positivement vis-a-vis de la proposition de la Commission indiquee ci-dessus, insiste cependant pour obtenir une reduction de prix d'achat comparable a la reduction appliquee pour l'operation effectuee pour l'Irlande et l'Irlande du Nord.

Une solution politique en la matiere doit donc maintenant etre trouvee au niveau du Conseil.

3. Secteurs du sucre et de l'amidon

Le Conseil reprendra les deux dossiers precites et qui concernent un nouveau regime d'aide pour le secteur de l'amidon, d'une part, et un regime specifique d'aide pour le sucre destinee a l'industrie, d'autre part. Dans les deux cas, et notamment dans le cas du dossier "sucre", les travaux au niveau des experts ne permettent pas d'envisager avec beaucoup d'optimisme que le Conseil aboutisse lors de sa prochaine seance. Toutefois, on espere qu'un debat assez approfondi puisse avoir lieu afin de pouvoir faire progresser ces dossiers qui sont deja a l'ordre du jour du Conseil depuis 1985.

+
+ +

Il est a noter que l'ordre du jour de cette seance ne se refere pas a la question des prix pour les cereales et le colza pour la campagne 85/86. Il est a rappeler que ce point a bien ete inclus dans les ordres du jour du Conseil a dater de sa session du mois de juin 1985 d'ou il s'etait clairement degage que le Conseil etait incapable de se mettre d'accord a cet egard. Depuis, l'organisation du marche pour les deux secteurs precites et notamment au point de vue des prix, est assuree par le biais des mesures conservatoires sous l'autorite exclusive de la Commission. Apparemment, la nouvelle Presidence n'estime plus utile de reinscrire ce point a l'ordre du jour etant donne qu'aucun nouvel element n'est intervenu depuis juin dernier.


Amitiés,
H. PAEMEN. Porte-Parole. Comeur////

Bruxelles, le 21 janvier 1986.

NOTE BIO (86) 13 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

La seance a ete interrompue hier soir vers 8h et sera reprise ce matin a 10h.

Les travaux se sont deroules dans une atmosphere constructive et ont conduit a des resultats positifs, notamment en ce qui concerne deux points :

1. Secteur des cereales

Le Conseil s'est mis d'accord sur la proposition de la Commission visant le transfert de 300.000 tonnes de ble fourrager en provenance des stocks d'intervention du Royaume-Uni et destinees aux producteurs italiens victimes de la secheresse en 1985. La reserve de la delegation italienne vis-a-vis du fait que la meme proposition n'a pas prevu une reduction du prix a offrir aux producteurs, n'a pas ete maintenue. En effet, le Ministre Pandolfi a constate qu'aucune des autres delegations, ni la Commission, n'etaient pretes a souscrire a une telle demande, la Commission ayant mis en evidence que la disponibilite des quantites du ble precite sur la base du prix d'intervention devrait etre suffisante a satisfaire les besoins des producteurs concernes.

2. Secteur de la viande bovine

Une large partie de la seance d'hier apres-midi a ete consacree au dossier "bilan d'importation dans le secteur de la viande bovine" y compris la repartition entre les Etats membres d'un contingent de la viande bovine congelee pour une quantite de 50.000 tonnes.

Après un tour de table, il s'est degage clairement que plusieurs delegations ne pouvaient souscrire aux propositions de la Commission en la matiere et qui se resument ainsi:

- bilan d'importations des jeunes bovins : 190.000 tetes, dont 164.000 pour l'Italie, 25.000 pour la Grece et 1.000 pour les autres Etats membres;

- bilan d'importations de la viande bovine destinee a la transformation : 0;

- a titre de compensation pour le chiffre 0 du bilan precite - ce bilan s'elevant a 50.000 t en 1985 - un bilan d'importation de la viande de haute qualite : 12.000 t;

- la repartition du contingent de 50.000 t entre les Etats membres d'apres chiffres suivants: 4.800 (Benelux), 400(DK), 11.850 (RFA), 1.595 (Grece), 1.215 (Espagne), 7.520 (France), 305 (Irlande), 9.735 (Italie), 12.580 (RU).

Le debat avait degage grosso modo "2 ecoles", dont la premiere etait constituee par IT et GR qui ont insiste pour maintenir au moins le chiffre de 190.000 tetes, tandis que les autres delegations, avec des nuances certes, ont estime que des chiffres moins eleves devraient etre envisages afin de tenir compte de facon appropriee de la situation difficile du marche en question.

Apres une interruption de seance permettant a la Presidence de contacter la Commission ainsi que quelques delegations specifiques, la Presidence a suggere une formule de compromis dont les principaux elements sont les suivants :

- Bilan jeunes bovins : 175.000 tetes, avec une cle de repartition identique a celle proposee pour le chiffre initial de 190.000 tetes.
- Bilan viande de transformation : 25.000 tonnes dont 2/3 a importer a droit nul et 1/3 avec une reduction de 45 % du droit communautaire.
- Bilan viande de haute qualite : 6.000 tonnes.
- Contingent GATT : 50.000 tonnes avec une repartition legerement modifiee par rapport aux chiffres de repartition proposes par la Commission, tenant compte du fait que l'Espagne a renonce a utiliser la quantite qui lui etait attribuee, cad 1.100 tonnes. De ce fait, les nouveaux chiffres suggeres se repartissent comme suit : Benelux 4.765 t, Dk 270 t, RFA 9.645 t, Gr 2,430 t, Fr 5.575 t, Irl 455 t, It 13.180 t, UK 13.680 t.
- En outre, le Conseil a pris acte d'une declaration de la Commission qui s'engage a proceder en 1986, pour la mise a la disposition de la viande bovine des stocks d'intervention pour l'industrie de transformation, dans les memes termes que ceux appliques en 1985.

La Commission a fait savoir qu'elle pourrait faire sienne l'ensemble du compromis precite a la condition que la derniere declaration fasse partie du meme compromis.

Sur cette base et etant entendu que le Parlement va encore donner son avis en ce qui concerne le bilan pour la viande de haute qualite, la Presidence a demande aux delegations de preciser leur position vis-a-vis de l'ensemble de ce compromis afin de dessiner l'orientation politique du Conseil en la matiere. C'est ainsi que par un vote informel, une majorite qualifiee s'est declaree en faveur de l'ensemble de ce compromis, les delegations francaise, belge et irlandaise votant contre.

D'autre part, la delegation britannique a maintenu une reserve d'attente, ne pouvant pas accepter la declaration de la Commission en matiere de mise a disposition de la viande d'intervention. Cette delegation a estime que cette declaration devrait etre plus precise notamment en ce qui concerne les conditions de prix et les quantites envisagees. A ce sujet, M. Andriessen n'etait pas dispose a s'engager dans les termes requis par cette delegation et il a precise que le langage qu'il suggerait devrait largement suffire a rencontrer les soucis de cette delegation.

La seance de ce matin doit donc couvrir les autres points de l'ordre du jour, notamment les dossiers "amidon" et "sucre pour l'industrie". Il n'est pas exclu que la seance puisse se terminer dans le courant de l'apres-midi. En effet, un debat tres approfondi sur ces deux dossiers est assez improbable, les travaux du CSA en la matiere n'ayant pas encore atteint des resultats suffisamment substantiels.

Amities,



G. Anouil. Comeur ////

Bruxelles, le 21 janvier 1986
Note BIO (86)13 (suite 2) aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICULTURE (E. REUTER)

Le Conseil a commence ce matin ses travaux en donnant une nouvelle impulsion a la realisation du grand marche interieur. En effet, Lord Cockfield a presente aux Ministres les propositions de la Commission relatives a la nouvelle approche concernant les produits alimentaires. Elle repose sur le principe que les produits alimentaires fabriques et diffuses en conformite avec la legislation existante dans un Etat membre doivent pouvoir etre admis sans entraves sur les marches dans toute la Communaute. C'est cette meme approche qui caracterise la demarche de la Commission dans le domaine des normes or de la reconnaissance mutuelle des diplomes et elle se substitue a la notion d'harmonisation, parfois decrite comme definition de recettes europeennes (Euro-recipes). Cette approche s'inscrit dans le contexte de quatre grandes directives-cadres definissant les conditions requises pour les besoins de sante publique et de la protection du consommateur, ainsi que l'etiquettage, couvrant ainsi les aspects pour lesquels la Commission estime qu'une legislation communautaire est necessaire. Les projets de directives seront rapidement presentes au Conseil.

Le Conseil a favorablement accueilli les propositions de Lord Cockfield et la presidence (M. Braks) a indique sa volonte d'enregistrer encore sous son terme des progres significatifs dans ce domaine, ainsi que d'ailleurs dans des domaines connexes comme la legislation phyto-sanitaire et veterinaire.

Amities,
G. Anouil

Bruxelles, le 21 janvier 1986.

NOTE BIO (86) 13 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Le Conseil a poursuivi ses travaux pendant la seance de ce matin qu'elle a ete en mesure de cloturer vers 13h.

Les principaux points a l'ordre du jour de ce matin se resument, du point de vue de leurs resultats, de la maniere suivante :

1. Mesures de rationalisation des abattoirs en Belgique

Sans avoir du entamer un long debat a ce sujet, le Conseil a adopte la proposition de reglement de la Commission datant du 3 decembre 1985 et qui vise une action communautaire destinee a accelerer la rationalisation des abattoirs en Belgique et leur adaptation aux normes sanitaires communautaires. A cette fin, la Commission a propose de consacrer un montant supplementaire de 20 millions d'Ecus au financement de projets d'investissements dans cet Etat membre. La duree envisagee pour la realisation de cette action est de 3 ans a compter du 1er janvier 1987.

Le seul probleme auquel certaines delegations se sont referees ce matin concernait les aspects financiers de cette proposition et notamment la question de savoir dans quelle mesure il est possible de financer cette action a l'interieur du cadre financier de la section Orientation du FEOGA.

A ce sujet, la Commission a soumis une declaration au Conseil precisant que "le financement de l'action portant sur la rationalisation et l'amelioration des conditions sanitaires dans le secteur des abattoirs en Belgique est possible a l'interieur du cadre financier de la section Orientation du FEOGA et qu'elle confirme la repartition harmonieuse entre les Etats membres des credits consacres a l'execution du Reglement (CEE) no 355/77 (relatif a l'amelioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles) n'en sera pas affectee."

D'autre part, il a ete constate que la delegation italienne pourrait notamment etre interesse a prendre des actions similaires pour son pays. A ce sujet, la Commission a fait la declaration suivante :

"En proposant cette action en faveur de la Belgique, pour laquelle est reconnue l'opportunité d'intervenir en priorité, la Commission a conscience de la situation sanitaire insuffisante des abattoirs et des installations de transformation attachées à ceux-ci dans certains autres Etats membres et de la nécessité de renforcer les efforts pour améliorer cette situation, dans le but d'une rationalisation du secteur.

Elle continue d'examiner les problèmes et les possibilités de les résoudre dans le cadre de l'application du règlement (CEE) no 355/77.

A la lumière des besoins vérifiés et en tenant compte des possibilités budgétaires, elle fera, le cas échéant, les propositions appropriées."

2. Mesures structurelles spécifiques

Le Conseil s'est référé à trois propositions datant du 18 décembre 1985 qui constituent un premier train d'actions spécifiques et ayant pour objectif de contribuer à l'élimination de handicaps structurels ou infrastructurels de l'agriculture dans certaines zones de la Communauté.

En effet, il s'agit des propositions suivantes :

- une action visant à promouvoir l'agriculture par l'amélioration de l'élevage bovin de race à viande dans certaines zones défavorisées de la France situées à l'intérieur du Massif central (coût total à charge de la Communauté : 47 MECUs)
- une action visant à promouvoir l'agriculture dans les zones défavorisées de certaines régions italiennes à savoir Frioul-Vénétie Julienne, Vénétie, Trentin-Haut-Adige, Lombardie, Val d'Aoste et Piémont (coût total : 74,4 MECUs)
- une action pour promouvoir l'agriculture dans les îles écossaises situées au large des côtes septentrionales et occidentales de l'Ecosse, à l'exception des Western Isles (Outer Hebrides).

L'examen par les experts de ces trois propositions n'ayant pas encore atteint un niveau suffisamment approfondi, les Ministres n'ont pas voulu entamer un débat substantiel à ce sujet. Toutefois, notamment le Ministre français, M. Nallet, a souligné l'urgence du dossier Massif central et il a insisté pour qu'une procédure accélérée soit prévue pour solliciter l'avis du Parlement sur ce dossier, en vue d'une adoption définitive du Conseil lors de sa prochaine session.

Tout en confirmant l'urgence des propositions en question, la délégation allemande a toutefois précisé que d'autres actions relatives à certaines autres zones de la Communauté pourraient encore être envisagées et qu'elles devraient être traitées avec autant d'urgence.

A titre de conclusion, il a été convenu de charger le CSA d'approfondir l'étude de ce dossier dans l'espoir qu'un débat fructueux puisse avoir lieu à ce sujet lors de la prochaine session du Conseil.

3. Secteur du sucre

Le Conseil a marqué son accord définitif sur la proposition de règlement du Conseil portant sur le nouveau régime sucre pour la période 86/90, cette proposition ayant été établie d'après des modalités convenues lors de la dernière session du Conseil du mois de décembre.

Le seul élément supplémentaire introduit ce matin porte sur le problème des aides nationales à effectuer le cas échéant en Italie et visant l'amélioration des conditions de production pour le secteur en question. À ce sujet, il a été stipulé dans la réglementation la phrase suivante : "Dans l'application des articles 93 et 94 du Traité, la Commission apprécie notamment la conformité de ces aides aux plans de restructuration cités ci-dessus" (pour une explication détaillée des principaux éléments du nouveau régime sucre accordé, voir note BIO (85) 401 (suite 2 + fin) du 11 décembre 1985).

4. Secteur de l'amidon

Le Conseil a pris acte d'un rapport oral du Président du CSA relatif aux travaux de cette instance concernant ce dossier qui porte sur un certain nombre de propositions de règlement visant un nouveau régime amidon à partir de la campagne prochaine (voir Memo 107 du 25 juillet 1985). Il s'est dégagé clairement que ces mêmes travaux requièrent encore des discussions supplémentaires avant que le même dossier soit suffisamment mûr pour permettre au Conseil de tirer des conclusions politiques en la matière. Toutefois, la Présidence a invité les Ministres à indiquer leurs principales difficultés vis-à-vis des différentes propositions de la Commission. Sur cette base, les points suivants peuvent être identifiés comme étant les principaux problèmes pour lesquels des divergences de vues subsistent :

- LA CONFIGURATION DE LA RESTITUTION

La grande majorité des délégations est en faveur d'une restitution unique, sans distinction de la matière première employée; cette restitution devant être octroyée à l'utilisateur industriel final.

- LE NIVEAU DE LA RESTITUTION

Il s'est dégagé sur la base des travaux du CSA que la majorité des délégations plaide en faveur d'un mode de calcul de la restitution basé sur la différence entre le prix d'intervention unique du blé tendre commun et prix CAF du maïs avec un certain coefficient spécifique. D'autre part, certaines autres délégations et notamment la délégation italienne s'opposent à une telle solution en soulignant que l'évolution des marchés mondiaux et des marchés communautaires pourrait avoir comme résultat de défavoriser l'emploi du maïs et de favoriser celui du blé tendre dans la production de l'amidon.

- PRODUITS BÉNÉFICIAIRES DE LA RESTITUTION

Certaines délégations ne peuvent pas accepter la proposition de la Commission qui vise à établir une liste bien définie et détaillée des produits bénéficiaires de la restitution. Ces délégations estiment que d'autres formules devraient également être examinées y compris l'éventualité d'y inclure certaines industries produisant des produits d'alimentation humaine.

- REGIME DE LA FECULE DE POMME DE TERRE

Seulement trois delegations (RFA, Dk et NI) peuvent accepter la proposition de la Commission visant le maintien du paiement d'une restitution sous forme d'une prime a la production de fécule en faveur des fabricants qui payent au producteur de pommes de terre un prix minimal. Les autres delegations estiment qu'une telle prime n'est plus justifiée.

- PERIODE TRANSITOIRE

La Commission ayant propose de prevoir un regime transitoire etale sur 3 ans pendant lequel le regime actuel des restitutions a la production est progressivement abroge (3 ans) et le nouveau regime progressivement instaure (2 ans), certaines delegations (Irl et Gr) ont demande de prevoir une periode transitoire plus longue, par exemple 4 a 5 ans.

Vu l'ampleur des problemes encore non resolus a ce stade, la Presidence a fait un appel aupres des delegations afin qu'elles mandatent leurs delegues au niveau du CSA de rechercher une solution politique rapide ou au moins de progresser a ce niveau de telle sorte que le Conseil, lors de sa prochaine session, soit en mesure de le trancher definitivement. Par ailleurs, il a ete constate qu'un accord definitif a cet egard ne peut pas etre enregistre sans rechercher en meme temps une decision definitive relative a un dossier separe et portant sur une aide speciale pour le sucre destine a l'industrie (voir point suivant).

5. Sucres utilises pour l'industrie chimique

En aout 1985, la Commission a soumis une proposition ayant pur objet de stimuler l'emploi du sucre sous quota par l'industrie chimique et notamment la biotechnologie. La proposition prevoit l'octroi d'une restitution a la production pour le sucre blanc, le sucre brut et les sirops de sucre ayant une purete assez elevee utilises dans la fabrication de produits chimiques determines. Dans ce cadre, la Commission propose que le niveau de restitutions soit en principe egal a la somme des cotisations a la production prevues pour le sucre B, ce montant pouvant etre reduit toutefois selon la procedure Comite de gestion.

Comme cela a ete le cas pour le dossier "amidon", il a ete constate que les travaux des experts devraient encore etre poursuivis avant de permettre au Conseil de le trancher definitivement. Plusieurs reserves subsistent dont une de la part des delegations Fr, Irl, Por et UK. Ces dernieres demandent de ne pas plafonner le niveau des restitutions, comme le propose la Commission, mais de le fixer en tenant compte de l'evolution du prix du sucre sur le marche mondial. De l'avis de ces delegations, une telle approche permettrait une concurrence plus equitable entre l'industrie chimique communautaire et celles situees dans des pays tiers et par consequent assurerait les investissements necessaires a l'industrie chimique dans la Communaute.

A titre de conclusion, il a donc ete convenu de renvoyer l'ensemble de ce dossier au CSA dans l'espoir d'une ouverture politique et definitive en la matiere lors de la prochaine session du Conseil.

Il est a noter toutefois que la Presidence a deja fait savoir qu'elle n'exclut pas devoir prevoir une session supplementaire du Conseil pour les 10 et 11 mars, en cas d'un non accord sur le dossier "amidon" et "sucre pour l'industrie" lors de la reunion prevue pour les 24 et 25 fevrier 1986.

Amities,

G. Anouil. Comeur////